

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

9/1 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR LES SPECTACLES ET LES EVENEMENTS CULTURELS

L'ouverture du pôle culturel Allende implique que le conseil municipal fixe les tarifs des billets d'entrée aux spectacles et événements culturels à venir.

La grille des tarifs présentée ci-dessous vise à faciliter l'accès de tous les Monsois aux spectacles et événements culturels à travers la mise en place d'un tarif réduit qui leur est dédié. Le prix des billets est aussi déterminé en fonction du coût du spectacle (réparti en 5 catégories) et du type de public.

Un tarif de groupe (associations, établissements, écoles...) peut être accordé à partir de 10 personnes. Il sera alors appliqué une réduction de 10 % sur le tarif.

Il est précisé que la gratuité est consentie pour les moins de 3 ans (à l'exception des spectacles Jeune Public dédiés à la petite enfance).

Le même principe de gratuité est appliqué pour les invités des partenaires et des compagnies/productions accueillis.

Dans le cadre des actions culturelles mises en place par la Ville, la Direction de la culture garde la possibilité de réserver des places de spectacles à tarifs réduits voire gratuites pour des publics ciblés.

Considérant qu'il convient de définir les tarifs d'entrée des spectacles organisés à la salle Allende dès la saison culturelle 2016/2017, il est proposé au conseil municipal de fixer ces tarifs comme suit :

Catégorie	A	B	C	D	E
Tarif plein adulte	35 €	25 €	15 €	10 €	8 €
Tarif réduit*	30 €	20 €	12 €	8 €	6 €
Tarif – 12 ans	23 €	13 €	9 €	6 €	4 €
Tarif adulte Mons	28 €	18 €	10 €	7 €	5 €
Tarif – 12 ans Mons**	20 €	10 €	8 €	5 €	3 €

*Tarif réduit : - 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (justificatif à produire)

** sur présentation de la carte « Mons Espace Famille »

Les tarifs des ateliers et stages organisés dans la salle Allende seront calculés sur la base de cette grille tarifaire et adaptés en fonction de la durée du stage et du type de public accueilli.

Pour la salle du Trait d'Union, le tarif unique « monsois » de 3 €, déjà appliqué depuis plusieurs années, est maintenu. Les tarifs extérieurs sont ceux des catégories D et E présentés dans la grille ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adopter ces dispositions et la grille tarifaire ci-dessus.